



Délibération n° 01 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
14 MARS 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Michèle WASELIN)

Absents non excusés :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animations – Nocturnes de Pignan 2019 - Tarification des emplacements et des verres

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la huitième année, des marchés nocturnes tous les lundis d'été à partir du 24 juin (exceptés les 12 et 19 août) dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché pourront acheter un verre (avec logo de Pignan) et déguster les vins auprès des stands des vignerons.

Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements et des verres.

Ainsi, celle-ci est fixée à :

Emplacements :

- 60€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants alimentaires, sans repas,
- 20€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les vignerons sans repas,
- 20€ les 3 mètres linéaires, avec électricité pour les ambulants non alimentaires, sans repas,
- 7€ les 3 mètres linéaires sans électricité pour tous les exposants « puces et vide-greniers », sans repas,
- Gratuit pour les associations, commerçants et artisans de Pignan moyennant un chèque de caution de 60 €,

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 01/2019

Objet : Animations – Nocturnes de Pignan 2019 - Tarification des emplacements et des verres

- 100 € de caution pour prêt de matériel électrique,

Verre :

- 2 € pour l'achat d'un verre

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 27/02/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 4 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN